

Résolution sur la mobilité étudiante dans la francophonie Abidjan (Côte d'Ivoire), 8-9 juillet 2019

- RAPPELANT** que le *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* soutient la mobilité des jeunes étudiants et étudiantes ainsi que la mise en réseaux des universités afin de permettre la circulation et l'échange de savoirs, de talents, d'expériences et d'innovations;
- NOTANT** que le nombre d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de leur pays d'origine a plus que triplé entre 1990 et 2011, passant de 1,3 million à 4,3 millions;
- NOTANT** que la mobilité étudiante est diversifiée, alors que le flux d'étudiants internationaux vers des établissements d'enseignement postsecondaire de pays en développement est passé de 0,5 à 1,18 million entre 2000 à 2016;
- CONSCIENT** que les coûts associés à la mobilité étudiante représentent un obstacle important et que l'aide financière, notamment les bourses, n'est pas toujours disponible et accessible;
- RECONNAISSANT** que tous les étudiants et étudiantes ne font pas face aux mêmes opportunités et défis en matière d'enseignement postsecondaire et de mobilité étudiante selon qu'ils habitent dans un pays développé ou en développement;
- SOULIGNANT** que l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) du Programme 2030 des Nations Unies vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et que l'une de ses cibles est d'augmenter considérablement le nombre de bourses d'études offertes à l'échelle mondiale aux pays en développement pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle;
- NOTANT** que les obstacles à la mobilité étudiante sont souvent plus difficiles à surmonter pour les femmes en raison d'une variété de facteurs socioéconomiques ou culturels;
- REMARQUANT** qu'un accès inégal à la mobilité étudiante peut contribuer à renforcer les inégalités sociales;
- NOTANT** que l'accès à une plus grande variété d'établissements et de programmes d'enseignement postsecondaire à l'international peut contribuer à combler le manque de main-d'œuvre qualifiée lorsque des opportunités d'éducation équivalentes ne sont pas disponibles dans un pays;
- CONSCIENT** que le risque que les étudiants diplômés ne retournent pas dans leur pays d'origine à la fin de leurs études continue d'être une inquiétude réelle pour plusieurs pays de l'espace francophone;
- NOTANT** que, selon l'Agence universitaire de la Francophonie, les établissements d'enseignement supérieur dans de nombreux pays de la Francophonie doivent se pencher sur les inadéquations entre leurs offres de formation et les qualifications demandées dans l'économie nationale;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 5 au 9 juillet 2019, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC),

- SOULIGNE** l'importance de valoriser et de promouvoir la mobilité étudiante au sein d'établissements d'enseignement postsecondaire au sein de la Francophonie;
- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF d'encourager les ententes, programmes et bourses facilitant la mobilité étudiante vers des institutions francophones;
- RAPPELLE** que tous les étudiants et étudiantes, ainsi que tous les pays, ne font pas face aux mêmes opportunités et défis en matière d'enseignement postsecondaire et de mobilité étudiante;
- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF de tenir compte des enjeux liés aux inégalités lorsqu'ils sont appelés à se pencher sur la question de la mobilité étudiante dans leur rôle de législateurs;
- APPELLE** les parlementaires des pays développés à appuyer les efforts des pays en développement visant l'accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable, et ce, en conformité avec l'ODD 4;
- DEMANDE** aux parlementaires des sections de l'APF de mettre en place des mécanismes encourageant la mobilité étudiante dans la Francophonie tout en s'assurant d'offrir des incitatifs renforçant l'intérêt pour les diplômés à faire carrière dans leur pays d'origine, et ce, afin de répondre au défi que constitue l'exode des cerveaux.